



LE PAIEMENT DE LA LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS, AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ SI LE PAIEMENT EST INCOMPLET.

Nous n'acceptons plus chèques, en cas de paiement refuser par CB par votre banque merci de régulariser votre cotisation dans un délai d'un mois maximum.

Saison 2024-2025, Vous souhaitez rejoindre l'AS CHAMPS FOOTBALL facile et simple :

TARIFICATIONS LICENCES ANNUELLES (PACK CLASSIQUE).					
Poles Feminins	A partir du 2 ^{ème} Enfant	Vétérans +35 / CDM	Renouvelé Fidélité	Nouvel Adhérent	Dons Achats Minibus
240 €	-20 €	270 €	270 €	300 €	50 €
PACK CHAMPIONS			PACK CLASSE-FOOT		
370 €			390 €		
<i>Cette cotisation couvre le prix de la licence et toutes les charges lié au fonctionnement général du Club.</i>					

NOUVEAUX ADHERENT(ES) pièces à fournir :

- 1 photo d'identité, avec un fond clair, sans reflet, tête nue et face l'objectif / **photo par téléphone acceptée.**
- Le formulaire de licence de football complété et signé par le représentant légal du (de la) joueur(se) (annexe) + Questionnaire santé.
- 1 certificat médical (valable 3 ans) de non contre-indication à la pratique sportive avec [TAMPON médecin sur le formulaire de licence.](#)
- Une photocopie d'une pièce d'identité officielle du joueur en cours de validité (pièce nationale d'identité, passeport, extrait d'acte de naissance...).
- La charte d'engagement signée par le (la) joueur (se) et son représentant légal.
- Paiement les frais de mutations** si vous venez d'un nouveau Club de football.

MODALITES DE PAIEMENT			
Carte Bleue (CB)	Espèces	Bons spéciaux	C.E
En 3 fois maximum (1 ^{er} versement = 50% de la somme)	1 seul versement	Pass'Sport 50 €	Bon de réduction
		Ticket Sport	Mairie
		Chèques ANCV	Entreprises
Important : Les aides de la CAF sont acceptés mais ne serviront en aucun cas de moyen de paiement. La cotisation doit être finalisée en totalité pour le 30 novembre de l'année en cours. Pour chaque paiement, demander un reçu à conserver comme justificatif pour toute la saison.			

PS : Le club AS CHAMPS FOOTBALL n'accepte plus de paiement par chèque. Merci de votre compréhension.
AS CHAMPS FOOTBALL



Informations générales.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST SUR NOTRE SITE INTERNET VOUS POUVEZ LE TELECHARGER À TOUT MOMENT IL DOIT ETRE REMIS EN MAINS PROPRES ET/OU PAR MAIL OFFICIEL DU CLUB :

SECRETARIAT AS CHAMPS FOOTBALL : Stade Lionel Hurtebize

📍 2 Place Mattéoti **et/ou** 📍 allée Olivier Paulat 77420 Champs-sur-Marne.

☎ : 01 60 20 05 61

✉ : 512073@LPIFF.FR **et/ou** 📄 secretariatgeneral@aschampsfootball.com

🌐 **SITE WEB :** <https://www.aschampsfootball.com/index.php>

(Dépôt du dossier d'inscription)

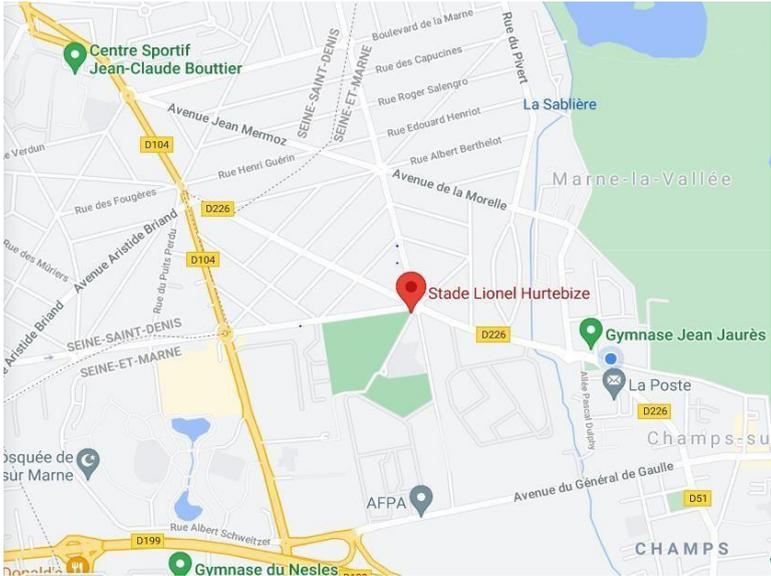
NOS PERMANENCES A CONSULTER SUR L'ENSEMBLE DE NOS RESEAUX :

Abonnez-vous à l'ensemble de nos réseaux sociaux :



Instagram

BUS Arrêt : C.S.T.B MATEOTI	A Noisy Champs / Noisiel / Bry sur Marne.
BUS Arrêt : C.S.T.B MATEOTI	E Noisy le grand les Yvris.
BUS Arrêt : Rond-Point des Pyramides	A Noisy Champs / Noisiel E Chelles Gournay



AS CHAMPS FOOTBALL

Charte d'engagement Joueur(se) et Parents

A remettre lors de l'inscription à chaque adhérent(e) & à afficher au club house et sur réseaux sociaux

L'AS CHAMPS FOOTBALL partage des valeurs communes avec la Fédération Française de Football dans son ensemble ainsi qu'en matière de Laïcité "Vivre ensemble" :

La laïcité ne peut favoriser le vivre et le faire ensemble que si elle est bien comprise et bien appréhendée. Dans le cas contraire, loin de rassembler, sa mauvaise application peut conduire à la division, ou pire, à l'exclusion. Le football rassemble très largement des personnes de toutes conditions sociales, de toutes origines ethniques, de toutes convictions. Du fait de son rayonnement dans la quasi-totalité des communes de France, il occupe un rôle central et sociétal. En ce sens, il constitue un formidable moyen pour lutter contre les dérives de replis, quelles qu'elles soient. ». M. Nicolas CADÈNE, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, 5 avril 2016, séminaire "Vivre ensemble", siège de la FFF.

Je soussigné(e) Né(e) le /.... /..... À

Joueur(se) de la catégorie de l'AS CHAMPS FOOTBALL, m'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous :

Respecter le président, la direction, le nouveau projet moderne pluriannuel, la politique sportive, le règlement intérieur ainsi que les chartes de l'institution AS CHAMPS FOOTBALL club existant depuis 1949.

Régler la totalité de ma cotisation et à rendre mon dossier d'inscription au complet **avant la période de reprise estivale (août/septembre) chaque saison.**

Être à l'écoute de mes coaches, à travailler davantage, à être un compétiteur chevronné et aguerri, à accepter la concurrence.

Respecter le matériel (ballons, coupelles, chasubles, maillots, shorts, chaussettes, etc.) mis à disposition par le club pour les séances, matchs et tout autre événement footballistique.

Je m'engage à accepter toutes les décisions prises par les coaches, le staff technique (séances et matchs) pour le club de l'AS CHAMPS FOOTBALL.

Véhiculer sans exception, une bonne image de l'AS CHAMPS FOOTBALL.

Jamais faire des matchs amicaux et/ou clandestins en portant le maillot du club sans l'accord de la direction du club même si un éducateur de l'AS CHAMPS FOOTBALL me le demande.

Jamais voler au sein du club, au risque d'exclusion, de fortes sanctions financières et plaintes policières.

Ne jamais provoquer ni me battre avec quiconque ni encore faire partie d'un groupe prônant la violence contre autrui au sein et en dehors de l'AS CHAMPS FOOTBALL.

Ne pas Appeler les membres du STAFF par leurs noms-prénoms mais plutôt « COACH », ainsi de SALUER tous les adultes sans exception. Demander l'accord préalable de l'AS CHAMPS FOOTBALL pour toute demande d'essai au sein d'un autre club amateur et/ou professionnel.

Interdiction d'utiliser les séances et matchs du club comme prétexte de sortie et de mentir aux parents et/ou autrui (mineur).

Jamais rester seul au club et rentrer seul à la maison (mineur) sans l'accord au préalable de l'entraîneur et de mes responsables légaux.

Je m'engage à me tenir au courant des jours, des horaires de séances et des convocations de matchs auprès de mon coach.

Interdiction de répondre de manière irrespectueuse publiquement à quiconque, ni de porter une casquette, des ~~djs~~ de valeurs et/ou dangereux au club.

Je m'engage à lire, à signer la charte et à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AS CHAMPS FOOTBALL.

Ne pas prendre parti d'un éducateur ou référent en désaccord total avec la direction, sur ses obligations et objectifs fixés en début de saison ou qui aura dépassé le cadre ses fonctions.

Ne jamais prendre des initiatives personnelles auprès de toutes les instances publiques ou privées en lien direct

/indirect avec le club sans l'accord au préalable du club. Seul notre direction est habilitée à communiquer en son nom auprès des divers interlocuteurs extérieurs.

En cas de vols et/ou de pertes d'objets, le club ne sera tenu comme responsable et n'effectuera aucun remboursement durant la ou les saisons sportives des adhérent(es).

En cas de désaccord, vous êtes libre de quitter le club à tout moment sur simple demande à la direction et en soldant toute somme redevable au club. En cas de départ volontaire, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de départ pour X raisons toutes cotisations de licences sont dues et non remboursables.

Tout carton jaune, rouge relevant d'un comportement violent, insulte, antisportif, discriminatoire et anti fairplay est à la charge de l'adhérent(e) mineur et majeur.

Pour un nouvel adhérent(e) muté(e) (changement de club) régler la totalité de la cotisation + les frais de mutation aux tarifs fixés par la FFF.

Si vous êtes responsable des dommages quelconques (antisportifs, anti fairplay) engageant le club a une sanction financière sera à votre charge.

Le club de l'AS CHAMPS FOOTBALL se réserve le droit de vous demander de lui fournir le bulletin N°3 (Extrait de casier judiciaire) s'il l'estime nécessaire pour la sécurité de ses adhérents et la protection de l'institution AS CHAMPS FOOTBALL. **Toutes tentatives de pétitions à caractère discriminatoire**, contraire à l'éthique sportive de la FFF, ne respectant pas notre règlement intérieur, la charte ainsi que nos statuts Proliférant, la division des adhérent(es), le trouble, la haine et la violence pouvant déstabiliser notre vie associative est **interdite dans notre club familial**. La signature de la charte et le règlement de la cotisation sont deux conditions pour faire prévaloir le statut d'adhérent(e). **Si ces éléments ne sont pas respectés, le club se réserve le droit d'exclure le(s) parent(s), leur(s) enfant(s) et tout adhérent(es). Une plainte au commissariat pourra être faite selon la gravité des situations.**

J'autorise sans réserve l'association à disposer pleinement et irrévocablement en ce qui concerne l'utilisation, l'exploitation et la gestion du nom, la voix et de l'image sur l'ensemble de ses réseaux sociaux dans le monde entier sans limite de durée. En cas de non-respect de cette charte et pour préserver les intérêts du club, le (la) licencié(e) sera suspendu(e) à titre conservatoire jusqu'à la décision finale de la direction sauf cas exceptionnel.

Fait à _____
Le _____/_____/_____

Signature obligatoire adhérent(es) majeurs.

Cher(s) Parent(s).

En tant que parent, vous êtes en principe la clé de la réussite de votre enfant dans la réalisation de sa vie d'homme ou de femme, voire au titre du respect de sa citoyenneté. Important : devenir adhérent(e) et avoir une licence ne donne aucune obligation au club de faire participer vos enfants aux matchs ou tout autre évènement. Seules les séances et les autres prestations diverses restantes sont des devoirs du club.

Par ailleurs, votre enfant mineur(e) est censé(e) être sous votre responsabilité ; en sus des obligations qui vous incombent, vous vous engagez en même temps à :

- Respecter le président, la direction, le nouveau projet moderne pluriannuel, la politique sportive, le règlement intérieur ainsi que les chartes de l'institution AS CHAMPS FOOTBALL club existant depuis 1949.**
- Inscrire votre enfant à l'AS CHAMPS FOOTBALL de votre plein gré accepter toutes les conditions et exigence.
- Régler la totalité de la licence de votre enfant selon la politique sportive de l'AS CHAMPS FOOTBALL.
- Ne jamais prendre des initiatives personnelles auprès de toutes les instances publiques ou privées en lien direct /indirect avec le club sans l'accord au préalable du club. Seul notre direction est habilitée à communiquer en son -nom auprès des divers interlocuteurs extérieurs.**
- Vous abstenir de tout comportement irrespectueux ou violent envers les membres du club : éviter toute remarque, injure, critique ou communication diffamatoire de manière ouverte ou par le biais d'autres moyens de communication (type réseaux sociaux).
- Toujours être dans la transparence vis-à-vis des éventuelles sollicitations d'autres clubs en nous prévenant.
- Ne jamais effectuer des matchs clandestins ni amicaux avec votre enfant contre d'autres clubs sans l'accord de l'AS CHAMPS FOOTBALL.
- Ne pas essayer de corrompre des parents ou leurs enfants à partir de l'AS CHAMPS FOOTBALL, si vous êtes en désaccord ou pas avec le club, **ce n'est pas votre rôle.**
- Respecter les horaires de convocation séances et de matchs. Prévenir au préalable de tout retard ou de toute absence.
- Respecter l'espace réservé aux staffs derrière la main courante pendant toute la durée des séances et des matchs à domicile et/ou à l'extérieur, ainsi que l'interdiction d'accès aux installations selon les arrêtés municipaux.
- Accompagner votre enfant et ses coéquipiers si vous êtes véhiculé(e), au minimum 1 fois par mois durant la saison sportive.
- Demander à rencontrer l'éducateur ou les responsables techniques du club en dehors des temps d'entraînements et/ou de matchs afin de dialoguer, échanger ou exposer d'éventuels problèmes.
- Aider au développement de l'AS CHAMPS FOOTBALL, le cas échéant, par des contributions diverses (matérielle, logistique, financière, socio-culturelle, sportive, etc.).
- Ne pas prendre parti d'un éducateur en désaccord total avec la direction, sur ses obligations et objectifs fixés en début de saison ou qui aura dépassé le cadre ses fonctions confiées en début de saison.
- En cas de désaccord, vous êtes libre de quitter le club à tout moment sur simple demande à la direction et en soldant toute somme redevable au club. En cas de départ volontaire, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas de départ pour X raisons toutes cotisations de licences sont dues et non remboursables.
- En cas de vols et/ou de pertes d'objets, Le club ne sera tenu comme responsable et n'effectuera aucun remboursement durant la ou les saisons sportives des adhérent(es).
- En cas de paiements de la cotisation rejetés par Payasso, merci de régulariser votre situation d'impayé immédiatement afin d'éviter **une mise en demeure.**

Pour un nouvel adhérent(e) muté (changement de club) régler la totalité de la cotisation + les frais de mutation aux tarifs fixés par la FFF.

Le club de l'AS CHAMPS FOOTBALL se réserve le droit de vous demander de lui fournir le bulletin N°3 (Extrait de casier judiciaire) s'il l'estime nécessaire pour la sécurité de ses adhérents et la protection de l'institution AS CHAMPS FOOTBALL.

La signature de la charte et le règlement de la cotisation sont deux conditions pour faire prévaloir le statut d'adhérent(e).

Toutes tentatives de pétitions à caractère discriminatoire, contraire à l'éthique sportive de la FFF, ne respectant pas notre règlement intérieur, la charte ainsi que nos statuts Proliférant, la division des adhérent(es), le trouble, la haine et la violence pouvant déstabiliser notre vie associative est **interdite dans notre club familial. Si ces éléments ne sont pas respectés, le club se réserve le droit d'exclure le(s) parent(s), leur(s) enfant(s) et tout adhérent(es).**

Une plainte au commissariat pourra être faite selon la gravité des situations.

Fait à _____
Le ____/____/____

Signature obligatoire des Parents.